

## PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

**Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/32/UE en ce qui concerne les équipements de recharge des véhicules électriques, les distributeurs de gaz comprimé et les compteurs d'électricité, de gaz et d'énergie thermique**

- 1. Rapporteur:** Zala Tomašič (PPE/SI)
- 2. Références:** 2024/0311(COD) / A10-0173/2025 / P10\_TA(2026)29
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 10 février 2026
- 4. Base juridique:** article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)
- 5. Commission parlementaire compétente:** commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)
- 6. Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.